

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
17 novembre 2025

PUBLIE LE : 21 NOV. 2025

Délibération n°251117-4 : Nouveaux tarifs 2025 pour le traitement des déchets ménagers et assimilés au 1^{er} juillet

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le sept novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
Linda FORT, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Yann PERRON, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CCPIF

Alain GAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc KOKELKA, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communauté non représentée : CCPIF

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys
Madame Elsa BAUGER, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1
Communauté d'Agglomération	:	1
Communauté de communes	:	1
QUORUM	:	9
<u>Délégués présents</u>	:	<i>9 jusqu'à la délibération n°9, 10 pour la délibération n°10</i>
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	<i>9 jusqu'à la délibération n°9, 10 pour la délibération n°10</i>

OBJET : NOUVEAUX TARIFS 2025 POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS AU 1ER JUILLET.

RAPPORTEUR : Monsieur PIERRET, Vice-Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°040320-5 du 4 mars 2020 relative à l'approbation de la convention de coopération entre le SIDRU (devenu VALOSEINE) et la CUGPS&O relative au traitement et à la valorisation des déchets ;

VU la délibération n°040320-6 du 4 mars 2020 relative à l'avenant n°11 au contrat de délégation du service public CYRENE ;

VU la délibération n°040320-7 du 4 mars 2020 relative à l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public HELYSEO ;

VU la délibération n°160222-9 du 14 mars 2022 relative à la convention de coopération relative au traitement et à la valorisation des déchets entre VALOSEINE et le SMIRTOM ;

VU la délibération n°160222-10 du 14 mars 2022 relative à l'avenant n°14 au contrat de délégation du service public CYRENE ;

VU la délibération n°040422-3 du 5 avril 2022 relative à l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public HELYSEO ;

VU la délibération n°230531-5 du 31 mai 2023 relative à la signature du marché SID23B d'exploitation du centre de tri des déchets et assimilés CYRENE avec la société SEPUR ;

VU la délibération n°230928-3 du 28 septembre 2023 relative à la signature du marché SID23K de gestion de la déchèterie de Triel-Sur-Seine, à compter du 2 novembre 2023, avec le groupement SOTREMA-APTIMA ;

VU la délibération n°231019-6 du 19 octobre 2023 relative à l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public HELYSEO ;

VU la délibération n°231219-3 du 19 décembre 2023 relative à la signature du marché SID23E de traitement des encombrants, à compter du 1^{er} janvier 2024, avec la société SEPUR ;

VU la délibération n°231219-4 du 19 décembre 2023 relative à la signature du marché SID23F de traitement des déchets végétaux, à compter du 1^{er} janvier 2024, avec la société SEPUR ;

VU la délibération n°241211-4 du 11 décembre 2024 relative aux tarifs 2025 pour le traitement des déchets ménagers et assimilés ;

VU la délibération n°250603-5 du 3 juin 2025 relative aux tarifs 2025 pour le traitement des déchets ménagers et assimilés ;

CONSIDERANT le besoin de préciser le tarif appliqué aux tonnages encombrants traités par SEPUR pour les nouveaux tonnages de la CU GPS&O transférés à VALOSEINE au 1^{er} Juillet 2025 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

FIXE, à compter du 1^{er} juillet 2025, les tarifs de traitement des déchets ménagers et assimilés comme suit :

➤ **INCINERATION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET ASSIMILEES (tout venant et encombrants incinérables au sein de l'UVE AZALYS)**

	Prix de référence € HT/tonne (Hors TGAP)	Prix € TTC/tonne (Hors TGAP)
Adhérents VALOSEINE	87,50	96,25
SMIRTOM du Vexin	89,50	98,45
TAÏS (ex-CYCLAMED)	132,52	159,02

➤ **TRANSPORT ET TRAITEMENT DES TONNAGES DU QUAI DE TRANSFERT DE GUERVILLE**

	Prix de référence € HT/tonne	Prix € TTC/tonne
Ordures ménagères résiduelles et assimilées	31,57	34,73
Emballages en mélange	64,25	70,68
Verre	22,63	24,89

➤ **INCINERATION DES REFUS DE TRI (au sein de l'UVE AZALYS)**

	Prix de référence € HT/tonne (Hors TGAP)	Prix € TTC/tonne (Hors TGAP)
Adhérents VALOSEINE	104,50	114,95
Tonnages « tiers »	104,50	114,95

➤ **TRI ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES**

- Adhérents VALOSEINE - SMIRTOM du Vexin	Prix de référence € HT/tonne	Prix € TTC/tonne
Emballages en mélange	223,88	236,19
Verre	8,00	8,44
Déclassement emballages	17,52	18,48
Déclassement verre	155,97*	164,55*

*Tenant compte de l'augmentation de la TGAP

- SMIRTOM du Vexin	Prix de référence € HT/tonne	Prix € TTC/tonne
Cartons de déchetterie	30,00	31,65

➤ **TRAITEMENT DES DECHETS VEGETAUX**

	Prix de référence € HT/tonne	Prix € TTC/tonne
Adhérents VALOSEINE (Lot 1 et lot 2 marché SEPUR)	43,69	46,09
Adhérents VALOSEINE (marché DUPILLE 78)	32,34	34,12

➤ **TRAITEMENT DES OBJETS ENCOMBRANTS**

	Prix de référence € HT/tonne	Prix € TTC/tonne
Adhérents VALOSEINE (Lot SEPUR)	124,51	136,96
Adhérents VALOSEINE (Lot EMTA)	131,44	144,58
Adhérents VALOSEINE (Lot SEPUR ex-Valène)	131,44	144,58

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le *17/11/2025*

Transmis en préfecture et affiché le *21/11/2025*.

Linda FORT
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme
François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal